TRAIT D'UNION

Informations municipales

Pelousey
village de

Juillet 2017

SOMMAIRE

ÉDITO DU MAIRE p.2

POINT INFO p.3 à 7

INFORMATIONS COMMUNALES

- Emplois saisonniers p.8
- Restriction d'eau p.9 - 10
- Maladie de Lyme p.11 - 12
- CDEI p.13
- C.C. Bois p.13
- Canicule p.14
- CCAS p.15 - 16
- Fleurissement du village p.17 - 18
- Mur du cimetière p.18
- Urbanisme p.19
- Francas p.20 - 21

NOTRE ÉCOLE

- La rentrée p.21
- Cuisine au CFA de Belfort p.22-23
- Créations artistiques à la maternelle p.23
- Fête de l'école p.24 - 25

DIVERS

- Collecte des déchets p.26
- Message du Sybert p.27
- Recensement p.28
- Prévention routière p.29
- Gendarmerie p.30 à 32
- Stop Pub p.32
- Solidarité bouchons p.32
- La céramiste de Pelousey p.33 - 34
- Construire sans détruire p.35
- C.C. Jeunes p.35
- Vélocampus p.35

LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS

- Pelousey en folie p.36 à 38
- Le Couvige p.39 à 40
- Appel du 18 juin p.41
- Place au collège p.42

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- Parents d'élèves p.43
- Don du sang p.44
- Pelousey Foot Loisir p.45-46
- Loisirs Évasion p.47 à 49
- La chasse p.50

ÉTAT CIVIL p.51

LOCATION ET PRÊT p.51

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS p.52

DIFFÉRENTS HORAIRES ET INFOS

- Bibliothèque p.53
- Les engins à moteur p.53
- Les déchetteries p.53
- Contacts utiles p.53
- Mairie 3ème de couverture
- Santé à Pelousey 3ème de couverture
- Assistantes maternelles 3me de couverture
- Est Républicain 3ème de couverture
- Pelousey en fleurs 4ème de couverture

ÉDITO DU MAIRE

Tous les élus du Grand Besançon ont été conviés à participer à des moments de débats et d'échanges indispensables en cette période de grande mutation que connaissent toutes les collectivités.

Nous travaillons en effet à une réflexion globale sur notre volonté de maintenir le rang, la visibilité, l'attractivité de notre territoire afin de bénéficier davantage du soutien de l'état et de la grande région.
Nous sommes convaincus que nous disposons de grands atouts comme la richesse de nos entreprises tournées, entre autre, vers les microtechniques, l'horlogerie, le bio-médical, les partenariats qui en découlent avec notre université et l'hôpital universitaire qui nous distinguent des autres agglomérations franc-comtoises, la labellisation French Tech qui attire de nouvelles start up ...
Mais nous sommes aussi conscients de la vigilance à opérer face à notre déficit de reconnaissance nationale ou la concurrence territoriale forte au sein de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté...
C'est pourquoi nous réfléchissons à l'opportunité qui nous est donnée par mode dérogatoire (la décision doit être prise avant 2020) de devenir une communauté urbaine.
C'est notre positionnement au niveau national qui est en jeu face aux métropoles et aux autres agglomérations locales (désormais Vesoul, Lons-le-Saunier).
Concrètement, cette évolution se traduirait par de nouveaux transferts de compétence dont le plus sensible, selon le ressenti des élus municipaux, reste celui de la voirie.
Même si je suis convaincue que transfert de compétence veut surtout dire gain d'expertise partagé, nous devons nous assurer que les élus locaux que sont les conseillers communaux gardent bien leur place privilégiée dans l'élaboration et la décision.
La gouvernance demeure ainsi la clé de voûte de la réussite de ces nouvelles intégrations intercommunales. Nous travaillons donc à « modéliser » le travail accompli à l'occasion de la prise de compétence PLUi : les élus communaux et conseillers communautaires des 70 communes ont co-écrit une charte de gouvernance qui fixe les grands principes de collaboration entre l'agglomération et les communes. Ainsi, les maires et leurs adjoints joueront un rôle important dans l'élaboration du document et disposeront d'un droit d'alerte si toutefois ils se trouvaient en désaccord avec les propositions.
Dans le fonctionnement actuel, la volonté de rechercher le consensus, de privilégier la discussion fait déjà loi, charge à nous de poursuivre ainsi.

Vous pouvez donc compter sur mon investissement au sein de ces groupes de travail afin de relayer au mieux le ressenti communal et la volonté de vivre sur un territoire attractif, singulier, solidaire et dans lequel la qualité de vie est privilégiée.
Nos atouts liés à l'environnement sont effet également majeurs grâce à des espaces ruraux, naturels, agricoles importants. Ils ne doivent pas s'opposer à un modèle économique dynamique de notre territoire tournée vers l'innovation et la recherche mais au contraire être pensés en harmonie.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Bien sincèrement

Catherine Barthelet

POINT INFO DU MAIRE

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON D'AUDEUX

Ce sont à nouveau 8 communes membres de la Communauté de Communes du Val Marnaysien qui se retirent du syndicat cette année en conséquence de la nouvelle configuration des communautés de communes et de leurs compétences propres.
Ainsi, en fin d'année, les communes de Berthelange, Corcelles-Ferrières, Corcondray, Etrabonne, Ferrières-les-Bois, Lantenne-Vertière, Mercey-le-Grand et Villers-Buzon ne feront plus partie du SICA qui unira cette fois uniquement des communes du Grand Besançon.
Ensemble, elles géreront principalement le soutien à l'École de Musique Intercommunale EMICA et le soutien au Relais Familles Assistants Maternels (RFAM).
La compétence GEMAPI va en effet également réinterroger la possibilité pour ce syndicat d'intervenir dans le domaine des études de cours d'eau.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CLUB AEP SECTION FOOT POUILLEY-LES-VIGNES

Le Conseil Municipal a validé un projet de convention entre la commune et l'AEP ETOILE section football de Pouilley-Les-Vignes, qui permettra de soutenir financièrement l'association pour ses dépenses de fonctionnement relatives au stade de football.
Évoquée depuis plusieurs années, élus des deux communes et bénévoles de l'association se sont mis d'accord sur la répartition des frais qui se fera en fonction du nombre de footballeurs présents dans le club.

A noter également que j'ai participé à une rencontre avec les communes du secteur (Champagney, Champvans-les-Moulins, Audeux, Chaucenne, Franois, Serre-les-Sapins, Noironte) et les deux clubs de foot de Pouilley-les-Vignes et de Franois-Chemaudin
Les clubs ont expliqué leur volonté de se rapprocher pour unir leurs équipes, les bénévoles et partager leur infrastructures. Tous partagent des difficultés de recrutement de bénévoles, de maintien d'équipes stables dans la durée...
Après discussions, les élus ont tous donné un accord de principe et acté le fait d'être associé à la démarche au long cours.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'OGNON

Françoise Cusinato et Françoise Fumey ont assisté à l'assemblée Générale du 24 mars. Elles nous ont rappelé que le SIEVO fonctionne en régie directe avec 49 communes adhérentes dont 33 dans le Doubs, 7 dans le Jura et 9 en Haute-Saône, ce qui représente 24 192 foyers abonnés.
Nos déléguées nous ont présenté quelques données importantes issues du rapport d'activités 2016 :

- 1,7 % d'abonnés en plus mais stagnation de la vente d'eau,
- 29 casses réparées
- 755 vieux compteurs changés,
- Une astreinte permanente,
- Un rendement à 83,5 % qui s'améliore grâce à un meilleur repérage des fuites. Il n'y pas eu de non-conformité de la qualité de l'eau

En conclusion, le syndicat se porte bien et le rapport d'activités annuel est très positif.
C'est pourquoi en réunion de secteur du Grand Besançon, il a été adopté la position suivante vis à vis du transfert de la compétence eau potable (obligatoire en suite de la loi NOTRé) : les élus sont attachés au

SIEVO qui fonctionne bien et ne veulent pas le fragiliser en le quittant ou fragiliser la situation des communes plus rurales qui y resteront.
Toutefois, ils souhaitent pouvoir y être représentés justement, en fonction de ce que la participation financière du territoire représente, ce qui n'est pas le cas actuellement. Des discussions sont donc en cours pour gérer au mieux cette transition.

L'ACCÈS À L'EAU POTABLE EST UN ENJEU CONSIDERABLE POUR NOTRE PLANÈTE...
Évitons donc le gaspillage et prenons conscience de nos gestes quotidiens :

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND BESANCON

Le transfert de la compétence PLUi a eu lieu le 27 mars. C'est donc désormais le Grand Besançon qui est compétent en matière de planification de l'urbanisme.

La charte de gouvernance validée par les communes du Grand Besançon s'applique donc désormais :
le Droit de Préemption Urbain (DPU) a été redélégué aux communes sur toutes les zones urbanisées et à urbaniser sauf sur celles qui sont déjà d'intérêt communautaire comme les zones d'activités économiques.
Le Grand Besançon va suivre en tant que maître d'ouvrage, aux côtés des communes, les procédures d'évolution ou révision de documents d'urbanisme qui sont en cours.
Comme cela avait été évoqué, la prescription du PLUi, c'est à dire le commencement de l'élaboration du PLUi débutera mi 2018, après validation du projet de territoire (évoqué ci-après) car il sera traduit dans le PLUi.

LE PROJET DE TERRITOIRE

Très régulièrement, les élus communautaires sont réunis par secteur afin de débattre, échanger, se tenir informer des activités et décisions. Chaque élu communautaire siège dans une commission et participe aux décisions lors du conseil communautaire, ou pour ma part dès le bureau d'agglomération, mais ces réunions sont importantes pour mieux connaître les travaux engagés au sein de chaque commission.
Dans ce cadre, des sujets cruciaux ont été évoqués dernièrement comme :

- l'explication du budget primitif,
- la campagne de recrutement du Conseil de Développement Participatif,
- la nouvelle compétence PLUi,
- la démarche projet de territoire,
- les études en cours liées à la future compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de 2018,
- les études lancées sur le passage éventuel en Communauté Urbaine (je fais partie du groupe de travail),
- le transfert des compétences eau potable et assainissement (la loi a précisé l'ajout des eaux pluviales donc il faut intégrer ces données nouvelles)
- le transfert de la compétence Zones Activités Économiques (bilan depuis janvier),
- la nouvelle compétence tourisme (présentée également en conseil municipal)
- le développement économique...

Il est prévu de programmer désormais des réunions de ce type tous les trimestres vu la diversité et la densité des sujets.

En ce qui concerne la démarche projet de territoire, elle vise à redéfinir les grandes priorités de l'agglomération en tenant compte du nouveau contexte : 70 communes, des nouvelles compétences, une nouvelle grande région, des compétences ôtées au département...

Les conclusions de toute la première vague des ateliers de travail ont été présentées aux conseillers municipaux, elles seront encore enrichies à l'automne par d'autres rencontres avec le milieu économique, associatif etc...
Nous vous tiendrons informés des évolutions de ce document qui nous concerne tous puisqu'il définira les grandes priorités des actions du Grand Besançon afin de participer à son attractivité et son rayonnement.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE, EAU PLUVIALE ET ASSAINISSEMENT

Une explication de la méthodologie du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement a été présentée.
Les élus grand bisontins ont validé les modalités lors du dernier conseil communautaire à une large majorité et il conviendra que les communes se positionnent d'ici octobre 2017.

Concrètement pour notre commune, qu'est ce qui pourrait changer ?
Pour l'eau potable, c'est le SIEVO, comme évoqué ci-dessus qui serait toujours compétent pour la gestion, donc pas de changement. Des élus du Grand Besançon de notre secteur nous y représenteraient.

Pour l'assainissement, le Grand Besançon deviendrait compétent au 1er janvier 2018, ce sont les élus du Grand Besançon qui assureront la gestion. La volonté est d'établir des conventions avec les communes pour continuer de confier les tâches d'entretien aux employés communaux, en ce qui nous concerne la tonte et élagage…
Pour l'eau potable, c'est le SIEVO, comme évoqué ci-dessus qui serait toujours compétent pour la gestion, donc pas de changement. Des élus du Grand Besançon de notre secteur nous y représenteraient.
Les contrats en cours, comme le nôtre avec l'entreprise Gaz et eaux pour la maintenance et avec Biodepe pour la vidange des bassins seront repris par le Grand Besançon.

Le principe d'égalité de tous devant la loi impose un prix unique en présence d'un service identique. Un rapprochement progressif est donc prévu sur une durée de 10 ans en tenant compte du niveau d'équipement des communes et de leur niveau d'imposition antérieur...

Pour les eaux pluviales, nous les gérions en direct avec uniquement des interventions de nos employés communaux. Les discussions actuelles nous laissent penser que ce fonctionnement pourrait se poursuivre grâce à la signature de convention.

À terme, la facture serait sûrement globalisée entre eau potable et eau usée et envoyée directement par le Grand Besançon par souci de simplification auprès de tous les usagers. Elle pourrait avoir lieu deux fois par an.

Après explications et échanges des contours de ce possible transfert, les conseillers municipaux ont souhaité obtenir des renseignements complémentaires concernant la partie eaux pluviales uniquement : les possibilités de conventionnement afin de garantir le travail réalisé par les agents communaux (à quel niveau?), le détail des ratios qui concernent exclusivement la partie fonctionnement des eaux pluviales, les modalités concrètes de gouvernance... Ces éléments seront présentés lors de la prochaine séance du conseil. A noter que les conditions de transfert du budget assainissement n'ont appelé aucun commentaire.

CONSEIL D'ÉCOLE DE JUIN

Benoît Ricloux et moi-même avons participé au conseil d'école du 22 juin.
Nous y avons appris avec regret le départ de quatre professeurs : Mmes Robert (CM1/CM2), Charles (CE2/CM1), Demangel (PS/MS), M Schuler (CM2/CM1) et une Aide à la Vie Scolaire Mme Keita.
Nous leur souhaitons à tous bonne continuation dans leur nouvelle vie professionnelle comme la direction d'une école voisine des Auxons ou la spécialisation en langues étrangères...

Lors de ce conseil, nous avons abordé la possible réforme des rythmes et pris la décision commune après échanges de rouvrir la discussion sur la réforme des rythmes scolaires en septembre pour acter un éventuel changement en septembre 2018 avec tous les acteurs du Projet Éducatif de Territoire. Une information en ce sens a été transmise aux parents d'élèves, vous pouvez la lire ci-dessous :

Chers parents,

Le conseil d'école s'est réuni jeudi 22 juin et a abordé comme convenu la question des rythmes scolaires.

Bien qu'il n'existe pas de réels indicateurs de mesure, le sentiment partagé par les enseignants est que les enfants sont fatigués en fin de semaine et que l'absentéisme est en hausse particulièrement en maternelle (mercredi et fin de semaine) et en CP (davantage d'enfants malades).

Les parents d'élèves, par le biais du questionnaire distribué à l'initiative de la directrice de l'école primaire, ont répondu très majoritairement en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours dès 2017.

Des parents délégués et autres membres sont partagés sur la question de la fatigue et son origine (respect du sommeil de l'enfant le soir et le week-end par exemple...)
Par ailleurs, le ministère de l'Éducation Nationale n'a pas émis de circulaire précisant clairement les possibilités relevant d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours : Combien de temps d'apprentissage maximum par jour sera autorisé ? Faudra-t-il revoir l'organisation des vacances scolaires ? Quid des Temps d'Accueil Péri-éducatifs (TAP) ? Quid des fonds de soutien pour les communes ? Ce changement serait-il dérogatoire ?

Il est également légitime de s'interroger sur les besoins de garde d'enfants le mercredi matin qui pourraient découler de ce changement : faudra t-il organiser un nouvel accueil ?

Tous les membres considèrent enfin qu'il est important d'associer à l'étude d'une nouvelle organisation tous les acteurs du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) qui ont été mobilisés régulièrement depuis 2015 : les enseignants, le Maire et référent PEDT, Mme l'Inspectrice d'Éducation, le conseiller pédagogique, le directeur des Francas Pelousey et son référent de territoire, la directrice du Relais Familles/Assistants Maternels, les président (es) de l'Association des Parents d'Élèves (APE) et de l'Association Loisirs Évasion (ALE) et les responsables de la bibliothèque.

Il a donc été décidé, à l'unanimité, de demander au groupe de travail du PEDT de mener cette réflexion dès septembre 2017 pour un éventuel changement des rythmes scolaires en septembre 2018.

Tous les parents seront à nouveau sollicités par le biais de questionnaires et/ou de réunions afin de recueillir leurs avis. La volonté commune étant de co-construire ces nouveaux rythmes, dans le respect de la loi et dans l'intérêt des enfants et de leur famille.

A noter par ailleurs que des stages de remise à niveau sont proposés début juillet et fin août dans notre école par l'Education Nationale. Nous accueillerons avec plaisir les enseignants volontaires et enfants motivés pour suivre ces cessions.

ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE HAUTE TENSION PAR ENEDIS

ENEDIS va entreprendre des travaux de restructuration de son réseau haute tension, rue de Vossières et rue du Séminaire. Ces travaux ont nécessité une convention d'utilisation du domaine public entre la commune et Enedis mais les travaux sont bien placés sous la responsabilité et le financement de ENEDIS.

Ainsi, après des échanges fructueux que les élus tiennent à saluer entre la commune et l'opérateur, un poste de transformation sera installé sur une parcelle communale, derrière le cimetière.
Les travaux devraient démarrer en fin d'année.

RAPPEL DEMARCHE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

La mairie de Pelousey n'est plus habilitée à délivrer les demandes de cartes d'identité et les passeports, mais elle peut vous fournir les cerfa papier.
Les mairies équipées les plus proches sont Ecole-Valentin et Besançon qui vous accueillent sur rendez-vous.
Pour faciliter le traitement de votre dossier, vous pouvez :

- faire une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- créer pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : http://predemande-cni.ants.gouv.fr et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- prendre note du numéro de pré-demande qui est attribué.
- choisir l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de la préfecture).
- rassembler les pièces justificatives.
- se présenter au guichet de la mairie avec son numéro de pré-demande pour y déposer son dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- retirer la carte d'identité dans la mairie où la demande a été déposée.

INFORMATIONS COMMUNALES

EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ÉTÉ 2017

PÉRIODES

- **Fanny DUMONT** du 10 au 21 juillet 2017: Grand ménage dans les écoles et éventuellement travaux d'entretien extérieurs (tonte, arrosage..)

- **Maxime BOLARD**. Du 24 juillet au 4 août 2017: Travaux d'entretien extérieurs (tonte, arrosage, entretien divers, maçonnerie éventuellement…).
- **Aurore LALUBIE** du 7 au 18 août 2017: Travaux d'entretien extérieurs (tonte, arrosage, entretien divers, maçonnerie éventuellement…).
- **Adel HACID** du 21 août au 1er septembre 2017: Travaux d'entretien extérieurs (tonte, arrosage, entretien divers, maçonnerie éventuellement…).

Seules les candidatures de **Fanny, Maxime, Aurore**, et **Adel** ont été retenues, mais il faut signaler que d'autres jeunes plus âgés ont été orientés sur d'autres jobs avec succès.

Michel AIROLDI

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ PREFECTORAL DE RESTRICTION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

ARTICLE 1.- Objet

Le seuil d'alerte étant atteint, les usages de l'eau sont limités à titre provisoire sur l'ensemble du territoire des communes du département du Doubs.

ARTICLE 2.- Mesures de restrictions

2-1 .Rappels et recommandations générales :

- Arrosages restant autorisés : veiller à limiter les arrosages non interdits aux périodes les plus fraîches de la journée ou peu ventées.
- Travaux : risques de pollutions :éviter les interventions non indispensables dans le lit mineur des cours d'eau en période d'étiage . Reporter les travaux si cette disposition est prévue dans l'arrêté d'autorisation ou le récépissé de déclaration, en lien avec le service instructeur.
- Les restrictions et interdictions mentionnés ci-dessous sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (eaux issues des réseaux AEP, des eaux superficielles, eaux de sources et de nappes). Concernant les ressources provenant de réserves d'eau de pluie, seules les restrictions horaire (interdit de 8h à 20h) s'appliquent.
- Agriculture :l'abreuvage des animaux n'est pas concerné par les mesures de restriction de quelque niveau que ce soit. Dans la mesure où il existe d'autres ressources moins impactantes, les prélèvements effectués dans les cours d'eau ne doivent cependant pas amener le débit de ceux ci en dessous du minimum biologique (ou mettre en danger la faune et la flore, ou conduire à des assecs).

Les usages de l'eau au titre de la sécurité et de la santé publique ne sont pas concernés par ces restrictions.

2-2 Sont interdits sur le territoire des communes mentionnées à l'article 1 :

Usages domestiques :

- l'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière,...) et pour les organismes liés à la sécurité .
- Le remplissage des piscines privées existantes y compris les piscines démontables, à l'exception :
  - de la première mise en eau de piscines et bassins « enterrées » en cours de chantier dont la réception ne pourra être effectuée qu'après remplissage.
  - du remplissage des piscines et bassins d'une capacité inférieure à $2m^3$.
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément (les jardins potagers ne sont pas concernés) entre 8h et 20h.
- L'arrosage des terrains de sport et des terrains de golf de 8 heures à 20 heures, de façon à diminuer la consommation d'eau sur le volume hebdomadaire (un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation des stades, des golfs).

Les fontaines publiques doivent être fermées lorsque cela est techniquement possible.

Usages économiques

Les industries doivent appliquer le niveau 1 de leur plan d'économie.

- l'irrigation agricole : l'arrosage par aspersion est interdit entre 8h et 20h.

Ouvrages hydrauliques et plans d'eau:

Le débit réservé doit être strictement respecté.

- sont interdites toutes les manœuvres hydrauliques , et **notamment les vidanges,** sauf si ces manœuvres sont nécessaires :
  - au non dépassement de la cote légale de retenue,
  - à la protection contre les inondations des terrains riverains,
  - à la restitution à l'aval du débit entrant à l'amont
  - à l'alimentation en eau potable ou à la navigation,

Concernant la gestion des systèmes d'assainissement, les services en charge de la police de l'eau doivent être préalablement informés de toute opération susceptible d'entraîner un dépassement des normes de rejet.

Un tableau récapitulant l'ensemble des restrictions est joint au présent arrêté.

ARTICLE 3.- Durée

Les dispositions mentionnées aux articles ci-dessus sont d'application immédiate et pour une durée d'application de 3 mois à compter de la date de signature du présent arrêté. Par ailleurs, elles pourront être renforcées, abrogées ou prolongées en tant que de besoin, en fonction de l'évolution de la situation météorologique et de la situation hydrologique.

ARTICLE 4.- Sanction des infractions

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de contrevenir aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prescrites par le présent arrêté.

La récidive des contraventions de la 5e classe prévues à l'alinéa précédent est réprimée conformément aux dispositions des articles 132-11 et 132-15 du code pénal.

ARTICLE 5.- Voies de recours

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6.- Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans toutes les mairies du Doubs en un lieu accessible à tout moment et rendu public par tout moyen approprié.

Il en sera fait mention en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux.

ARTICLE 7.- Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le Directeur départemental des Territoires, le Directeur régional de l'Agence régionale de Santé, M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs et ampliation en sera adressée :

- à M. le préfet coordonnateur de bassin Rhône-méditerranée
- à Mmes et MM. les Maires des communes du Doubs
- aux gestionnaires d'eau potable
- à M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Doubs,
- à M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique,
- à M. le Chef de service départemental de l'Agence Française de la Biodiversité,
- à M. le Chef du Service départemental de l'ONCFS,
- à M. le Président de la Chambre d'Agriculture,
- à M. le Président de la Chambre de commerce et d'industrie
- à M. le Président de la Fédération du Doubs pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- à M. le Directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations.

Fait à Besançon, le 5 juillet 2017

Le Préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Jean-Philippe SETBON

MALADIE DE LYME

ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

Je reconnais la maladie et ses symptômes

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou **Borréliose de Lyme**, est une infection due à **une bactérie (microbe) transportée par une tique**. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.
Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, **la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge** qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

J'apprends à me protéger

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, **c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques**.
Il est donc conseillé de **porter des vêtements longs** qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.
Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.
On peut aussi **mettre des répulsifs** contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi.
Pensez à prendre avec vous **un tire-tique** (disponible en pharmacie).

• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie.
Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu **sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.**

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.
N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux).
Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.

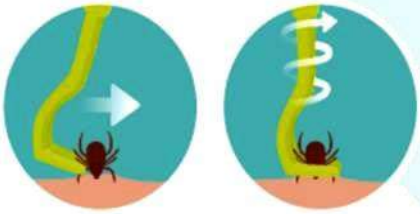

Utilisez **un tire-tique** : glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

ET

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,

Utilisez **une pince fine** : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirer vers le haut sans tourner.

ET

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site de l'INPES : inpes.santepubliquefrance.fr
ou auprès de l'association LYM'P.A.C.T. :
www.lympact.fr
contact@lympact.fr
LYM'P.A.C.T.
BP 30243
70005 VESOUL CEDEX

J'identifie les situations à risque

• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.

• QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités dans la nature : promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.

• À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?

Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion sont une association de loi 1901 créée dans les années 2000 ayant pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en grandes difficultés et notamment les bénéficiaires du RSA, par un accompagnement socioprofessionnel individualisé et une (re)mise au travail sur chantier divers.

Nous faisons partie des « Structures d'Insertion par l'Activité Économique » (SIAE). Nous sommes conventionnés par la DIRECCTE de Franche Comté (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Franche-Comté) comme « Atelier et Chantier d'Insertion » (ACI).

Nous avons 4 métiers :

- Espaces verts (5 équipes)
- Bâtiment (3 équipes)
- Rivière (1 équipe)
- Réalisation Artistique (1 équipe)

NOS MISSIONS

Nous avons pour but de (re)mettre les personnes qui connaissent des difficultés d'accès à la vie professionnelle, en capacité d'occuper et de tenir un emploi aussi bien sur un support chantier qu'en emploi classique.

Pour cela, on identifie quelles sont les difficultés des personnes, tant du point de vue social, professionnel que personnel. On cherche ensuite à permettre à chacun de:

- Se redynamiser, permettre à chacun de se mobiliser.
- Reprendre confiance en soi, se motiver, retrouver une image positive de soi.
- Mobiliser ses ressources pour construire son projet.
- Préparer le départ de la SIAE.

Le président, **Jacques MONIOTTE**

COMITÉ CONSULTATIF BOIS

Les membres de la commission bois ainsi que Quentin METZ notre référent ONF tiennent à remercier nos affouagistes (Messieurs Parret, Germain père et fils, Munier, Vagneron, Petitperrin, Bourriot et Guillame).

Ils ont en effet réalisé un travail très propre dans le respect des règles de sécurité et des bonnes pratiques forestières (parcelle 4 en bordure d'autoroute et parcelles 10 et 11 au Chêne Bénit).

Nous souhaitons donc continuer cette bonne collaboration pour les années à venir en fonction de notre plan d'aménagement forestier.

Stéphanie GHARBI,
Adjointe technique

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) VOUS INFORME

CANICULE ET FORTES CHALEURS agir pour prévenir les risques

Se protéger avant

- Les **personnes âgées, isolées ou handicapées** peuvent se faire connaître auprès des **services municipaux** pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.
- S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour **rester en contact** tous les jours avec les **personnes âgées, isolées ou fragiles**. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif.

Ne pas hésiter à demander conseil à son médecin, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Des documents d'information concernant le bon usage et la conservation des produits de santé sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM : http://ansm.sante.fr/Dossiers/Conditions-climatiques-extremes-et-produits-de-sante/Canicule-et-produits-de-sante

Se protéger pendant

Pour tous et tout particulièrement la femme enceinte, le bébé ou la personne âgée ou en situation de handicap :

Pendant une vague de canicule ou de forte chaleur, il est nécessaire de :

- boire régulièrement de l'eau ;
- mouiller son corps et se ventiler ;
- manger en quantité suffisante ;
- éviter les efforts physiques ;
- ne pas boire d'alcool ;
- maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour ;
- passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...) ;

donner et prendre des nouvelles de ses proches.

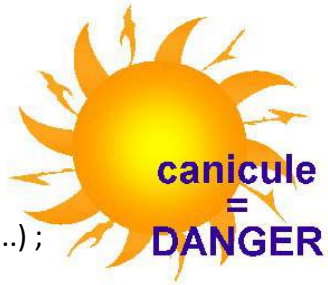

Se protéger après

Pour les personnes âgées :

Si l'on ressent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le centre 15 (SAMU) en cas d'urgence.

Ressources utiles

Consulter la carte de vigilance de Météo France (mise à jour à 06h00 et à 16h00) et les conseils de Météo France selon les niveaux de vigilance

Canicule info service

Plateforme téléphonique "*canicule info service*" **0 800 06 66 66** (appel gratuit) accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00

« Ma Commune Ma Santé »

La Solution Santé Mutualisée

- **Le retour à une couverture de santé** pour vous et vos proches
- **Des tarifs négociés et mutualisés** au niveau national
- **Une tarification simple** générant une réelle économie sur vos cotisations
- **Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins**
- **Une mutuelle ouverte à tous !**
  (Tout âge, toute situation, compatible fiscalité loi Madelin…)

Les élus du CCAS se mobilisent pour améliorer l'accès aux soins pour tous.

Grâce à la mise en place du dispositif « Ma Commune Ma Santé » en partenariat avec l'Association ACTIOM, la mairie peut désormais faire bénéficier ses administrés d'une complémentaire santé mutualisée, à moindre coût et accessible à tous.

Cette mutuelle a pour but de favoriser le retour aux soins de santé pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.

Les salariés des entreprises, au 1er janvier 2016, ont bénéficié d'une complémentaire santé négociée par leur employeur au bénéfice de tous avec des tarifs uniques non liés à l'âge de l'assuré. L'objectif de « Ma Commune Ma Santé » est de protéger le reste de la population (non-salariée) en permettant aux jeunes sans emploi, commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs, seniors et professionnels libéraux, de bénéficier eux aussi, d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif.

Nous avons souhaité mettre en place le dispositif «Ma Commune Ma Santé » au sein de la commune à partir du 1er janvier 2017.

Tous les habitants pourront alors bénéficier d'une mutuelle collective à adhésion facultative, pérenne dans le temps et à un coût optimisé.

Sans questionnaire de santé, sans limite d'âge, personnalisable et négociée avec les spécialistes du métier, l'offre « Ma Commune Ma Santé » s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux et à des tarifs négociés.

Cette mutuelle santé s'adresse à tout le monde. Elle a pour vocation de proposer à toute personne désirant acquérir une mutuelle santé à moindre coût ou souhaitant simplement économiser sur ses cotisations actuelles sans brader ses prestations.

Tous les habitants peuvent sans discrimination aucune, demander à profiter de « Ma Commune Ma Santé ».

Les Pelouséens, retraités, travailleurs non-salariés, personnes sans emploi, agents territoriaux et fonctionnaires, salariés en CDD et intérimaires devront dès octobre, pour les délais de résiliation éventuelle, prendre un rendez-vous lors des permanences qui se dérouleront en Mairie, à partir du 18 octobre, pour retirer un dossier d'inscription, se renseigner, faire des simulations, récupérer le bulletin d'affiliation et le retourner.

Une démarche simple, accompagnée et efficace.

Ce dossier est géré par le CCAS. Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le service conseils et information de ACTIOM au 05.64.10.00.48.

L'association ACTIOM vous propose deux nouvelles rencontres en mairie de 14h à 18h30 :

les lundis 4 septembre et 2 octobre 2017

Merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie

Attention ! Pour l'application de la loi Châtel, les personnes doivent impérativement garder l'enveloppe de leur avis d'échéance (contrôle de la date d'envoi).

FLEURISSEMENT

Mercredi 17 mai 2017: la livraison

À 15 heures, le livreur de l'horticulteur P. BOICHARD a apporté les plants aux ateliers municipaux. Léon et Patrick les ont rangés avec beaucoup de soin afin de faciliter la plantation du lendemain.

Jeudi 18 mai 2017: la plantation

Photo: Daniel VARCHON

Photo: Daniel VARCHON

Une belle équipe courageuse et efficace a transporté les jardinières après les avoir préparées sur les différents espaces de fleurissement, a fleuri les bacs déjà installés et a même passé le motoculteur sur les sites des entrées du village (Merci Martine!).

Aussi est-ce dans la bonne humeur que nos fleuristes se sont retrouvés pour partager un repas bien mérité. La participation des agents communaux a été encore une fois primordiale.

J'avais envisagé de rédiger un article pour dénoncer la grossière incivilité des voleurs de plants sur certains sites, mais j'y ai renoncé, ces individus indignes d'être Pelouséens, ne méritant que mon mépris!

Le Comité Consultatif élargit son champ d'action: Taillage et désherbage de la montée de la Vierge, nettoyage des fontaines et des pierres constituant les différents bacs …

Jeudi 29 juin et vendredi 7 juillet 2017: La montée de la Vierge

Le 29 juin, Françoise, Christelle, Daniel et moi-même nous sommes retrouvés à la montée de la Vierge pour un indispensable désherbage. Nous avons ô combien apprécié l'aide très efficace de Patrick. Enfin, le 7 Juillet, après une très courageuse intervention en solitaire de Christelle, Françoise et Daniel sont venus parfaire le travail .

LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE

Décidément ce mur du cimetière nous pose problème !
En avril 2016 nous avions dû faire appel aux chantiers départementaux, entreprise d'insertion, pour en restaurer un effondrement partiel. Cette année, à peu près à la même période, une autre partie du mur s'est à son tour effondrée. Nous avons donc fait appel à la même entreprise compte tenu de la qualité des précédents travaux. Et une nouvelle fois le mur en pierres sèches a été reconstruit à l'identique. Espérons que c'est bien la fin des ennuis!

Évolution des travaux du 15 juin au 22 juin 2017

Michel AIROLDI

COMITÉ CONSULTATIF URBANISME

Nous nous réunissons chaque mercredi en fin d'après-midi. N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour que l'on puisse vous expliquer, en amont de votre projet, les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre secteur, ou que l'on vous apporte (à notre niveau) conseils et explications pour remplir votre document d'urbanisme (déclaration préalable ou autre...). Pour cela, il vous suffit de joindre le secrétariat.

François BELOT et Benoît RICLOUX

Demandes d'urbanisme accordées depuis mai 2017

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Déclarant	Nature des travaux
ADAPEI	Installation climatisation
COMMUNE DE PELOUSEY	Reprise du mur du cimetière existant à l'identique
Éric DUPONT	Portail et clôture
René GULLAUD	Changement de fenêtres
Christian BOUDILLET	Portail
Yoann LABRE	Clôture

PERMIS DE CONSTRUIRE

Déclarant	Nature des travaux
Éric DUBOIS	Garage et véranda

RAPPEL: LA TAILLE DES HAIES ET ARBRES

Les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Si vous plantez les arbustes à 50 cm de votre limite, sachez que votre haie ne devra pas dépasser 2 mètres de hauteur.

L'article 671 du code civil précise qu'il est interdit de planter un arbre à moins de 2 mètres de la limite de propriété, les arbustes à moins de 0,50m.

Selon l'article 673 du Code Civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler.

LES CLÔTURES

Le comité consultatif informe qu'il est mobilisé particulièrement sur la problématique des clôtures en ce moment.

Rappel : elles sont soumises à autorisation d'urbanisme, elles ne doivent pas dépasser 1,80m ni être complètement occultantes si elles sont placées en limite de propriété. Des rencontres avec les pétitionnaires sont organisées pour faire évoluer les travaux non conformes ou non déclarés.

SERVICE INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS DU GRAND BESANCON - PERMANENCES

Les instructeurs du secteur ouest assurent une permanence physique, sans rendez-vous, chaque mardi de 9h à 12h à la mairie de Serres-les-Sapins, 16 rue de la Machotte. Ils peuvent vous aider et vous conseiller dans la préparation de votre demande d'autorisation d'urbanisme.

LES FRANCAS DE PELOUSEY

Mardi 27 juin 2017

C'est dans un style dont il a l'exclusivité que Khalid a présenté le spectacle aux enfants et à leurs parents.
Le départ de Sylvie KEITA qui s'est tant investie pour le bien de tous a beaucoup touché les enfants.

De très beaux numéros de danse pour le plus grand plaisir des parents venus applaudir leurs enfants.

Alfred Mbongo, après avoir ''chauffé'' la salle en la faisant chanter sur des mélodies africaines, a raconté, accompagné de sa guitare, l'histoire de Mousika sika le petit Poussin.
Après ce bien agréable moment, tout le monde a pu profiter des boissons et des excellentes préparations cuisinées et servies par nos jeunes citoyens. Une nouvelle fois nous devons remercier les Francas et leur directeur Khalid Rabouaa pour leur travail si précieux dans le cadre du périscolaire.

Michel AIROLDI

Le centre de loisirs ouvrira comme chaque année ses portes pendant le mois de juillet et fin août.

Il proposera des activités de loisirs variées et plusieurs mini-camps ou camps pour ados qui devraient plaire au plus grand nombre : au menu du sport (équitation, catamaran , beach volley....), des grands jeux et beaucoup de bonne humeur avec les copains/copines !!

Les parents sont conviés à ne plus tarder à entrer en contact avec le directeur ou son adjointe pour organiser la rentrée de leur(s) enfant(s) : inscription à la restauration scolaire, au TAP, à l'accueil le matin ou le soir...

Les Francas de Pelousey :

Directeur : Khalid RABOUAA

Tél. 09 63 44 78 96 ou 06 33 84 96 48

courriel : francas.pelousey@orange.fr

NOTRE ÉCOLE

Date de rentrée :

La prochaine rentrée scolaire aura lieu lundi 4 septembre 2017 aux heures habituelles de l'école (8h30).

Classes et fournitures :

Vous retrouverez sur le site de Pelousey : www.pelousey.com dans vivre à Pelousey à l'onglet école primaire de Pelousey, les listes des classes et les listes de fournitures pour préparer sereinement cette nouvelle rentrée.

MATINÉE CUISINE AU CFA DE BELFORT

Jeudi 15 juin 2017

Merci beaucoup au directeur du CFA qui nous a ouvert son établissement, à M. Laigre, à ses collègues et à leurs élèves qui nous ont accompagnés au cours de cette matinée, et bien sûr à mes 3 accompagnateurs, Mme Aires, M. Cotleur et L'AVS Ghislaine Ramey qui ont contribué au succès de cette journée en canalisant l'énergie débordante de certains…

En tenue!

Apprenons à plier les serviettes.

Préparons des cocktails…

Trois futurs chefs ?

Préparons des cookies…

À l'écoute du professeur ...

Les enfants se sont régalés et leurs familles aussi, on l'espère, en goûtant les cookies rapportés!

Menu

Cocktail « PINA COLADA » de bienvenue

Coupe de melon de France, melon d'Espagne et pastèque

Suprême de volaille, accompagné de potatoes et de carottes Vichy

Fondant au chocolat sur lit de crème anglaise

Vous pouvez en apprendre plus sur le CFA :
http://cfa.mairie-belfort.com/index.php/nos-formations/metiers-de-la-restauration

Corinne CHARLES

UNE ANNÉE DE CRÉATIONS ARTISTIQUES DE LA MATERNELLE...

LA FÊTE DE L'ÉCOLE

Samedi 24 juin 2017

Les élèves du primaire présents pour cette fête de l'école ont été répartis en 8 équipes de 5 à 6 enfants représentant tous les niveaux du CP au CM2. Le capitaine de l'équipe était bien naturellement un ou une élève de CM2.

Huit ateliers - à savoir Quizz sport, Tir au but, Balle au prisonniers, Lancer de vortex, Initiation Vélos Huffy, Mölkky, Lancer d'anneaux et course de pneus - ont vu les groupes s'opposer.

Une ambiance certes très ludique, encadrée par les professeurs et les parents dont la présence a été très appréciée, mais cependant non dénuée d'une certaine tension car les élèves cherchaient, et c'est tout en leur honneur, à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Dans la cour de la maternelle, les enfants ont pu profiter à leur guise des nombreuses installations mises à leur disposition. Une autonomie très relative cependant car leurs parents et leurs professeures ne les quittaient pas des yeux.

À l'issue des épreuves (même si le mot est un peu fort pour ces activités ludiques...) les vainqueurs ont reçu de jolies coupes. Et c'est sous la direction de Mme Lydie Robert que les enfants ont conclu cette belle matinée en chantant '' Hippo - l'hippopotame ''.

Mais ce n'était pas vraiment terminé pour les familles qui ont pu profiter d'une belle buvette et de repas préparés par la toujours dynamique équipe de l'APE. À noter la mise en vente pour un euro symbolique d'un très beau porte clé fabriqué et offert par M. Richard Ganeval.

Michel AIROLDI

JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

JUILLET	**DÉCHETS RÉSIDUELS** mercredi 5 - mercredi 12 - mercredi 19 - mercredi 26 **DÉCHETS RECYCLABLES** mercredi 5 - mercredi 19
AOÛT	**DÉCHETS RÉSIDUELS** mercredi 2 - mercredi 9 - ⚠ **jeudi 17** - mercredi 23 - mercredi 30 **DÉCHETS RECYCLABLES** Mercredi 2 - ⚠ **jeudi 17 -** mercredi 30
SEPTEMBRE	**DÉCHETS RÉSIDUELS** mercredi 6 - mercredi 13 - mercredi 20 - mercredi 27 **DÉCHETS RECYCLABLES** mercredi 13 - mercredi 27
OCTOBRE	**DÉCHETS RÉSIDUELS** mercredi 4 - mercredi 11 - mercredi 18- mercredi 25 **DÉCHETS RECYCLABLES** mercredi 11 - mercredi 25
NOVEMBRE	**DÉCHETS RÉSIDUELS** mercredi 1 - mercredi 8 - mercredi 15 - mercredi 22 - mercredi 29 **DÉCHETS RECYCLABLES** mercredi 8 - mercredi 22

Pour des raisons évidentes d'hygiène, le Code de la Santé Publique prévoit que chaque foyer ne laisse pas ses poubelles sur la voie publique.

Merci de les rentrer sur votre propriété après chaque ramassage.

NOUVEAU MESSAGE DU SYBERT

Plus faim au restaurant? Demandez un gourmet Bag !

Saviez-vous qu'un Français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an ? Le secteur de la restauration est particulièrement concerné puisqu'il est à l'origine de 14 % du gaspillage alimentaire.

Pour limiter cette pratique, une cinquantaine de restaurateurs du territoire du SYBERT* proposent à leurs clients depuis novembre 2015 d'emporter leurs restes de repas ou de boisson, pour continuer à se régaler à la maison !

Le principe est simple : vous n'arrivez pas à finir votre plat, même si celui-ci est délicieux ? Ne culpabilisez plus ! Demandez un Gourmet Bag à votre restaurateur et terminez votre repas plus tard, chez vous.

Le SYBERT souhaite que la pratique du Gourmet Bag se développe davantage de façon à ce que celle-ci devienne un véritable réflexe anti-gaspi. De leur côté, les restaurateurs qui proposent ce service, facilement identifiables grâce au logo « Gourmet Bag » apposé sur leur vitrine, se montrent à l'écoute de leurs clients en s'engageant dans une démarche environnementale et éthique.

3 bonnes raisons d'adopter le Gourmet Bag

1

Ne vous forcez plus à finir votre assiette ou celle de votre enfant.

2

Ne vous restreignez plus à la commande… terminez par une petite touche sucrée !

3

Participez à la réduction du gaspillage alimentaire

** Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région, comprenant la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les Communautés de communes Loue Lison et du Val Marnaysien)*

Plus d'informations sur: www.sybert.fr

crédit photo : EE

RECENSEMENT ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Comment ?

Deux possibilités s'offrent à vous:

- Par internet

1- Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. vérifiez ensuite que le recensement est possible dans votre commune.

2- Munissez-vous des documents numérisés suivants: pièce d'identité et livret de famille.

3- Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone «recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».

4- Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

- À la mairie de votre domicile

Munissez-vous des documents suivants:

Pièce d'identité et livret de famille.

Renseignements et contacts: Centre du service national de Besançon (départements 25/39/70/90) tél 03 81 87 18 81 ***www.defense.gouv.fr/jdc***

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Élu référent de la prévention routière lors de la réunion du conseil municipal du 12 juin , je me dois de vous faire part de toutes les informations qui me seront communiquées. L'article ci-dessous consacré aux risques inadmissibles causés par l'inconscience de certains conducteurs me paraît de la plus grande importance.

Michel AIROLDI

Chère Madame, cher Monsieur,

Aujourd'hui est lancée **notre nouvelle campagne de sensibilisation « JAMAIS SEUL SUR LA ROUTE »**, dont le but est d'alerter sur les dangers du smartphone au volant et dans la rue.

Grâce à la mobilisation de nos bénévoles partout en France, nous avons pu réaliser une étude d'observation de grande ampleur et **les résultats sont alarmants** :

4 conducteurs sur 10 utilisant leur téléphone au volant le tiennent en main pour leur conversation et près d'un tiers pianote. Seuls 10% des conducteurs utilisent le kit mains libres. Autrement dit, **près de 9 conducteurs sur 10 utilisent leur smartphone au volant de manière dangereuse** pour eux-mêmes et pour les autres !

Nous lançons donc une grande campagne pour alerter l'ensemble des Français sur ce risque majeur pour notre sécurité à tous.

Mais pour lutter contre l'utilisation du smartphone au volant, sauver des vies et retrouver une route plus sûre, **nous avons besoin de vous !**
En effet pour nous permettre de diffuser auprès du plus grand nombre notre campagne et renforcer nos actions "téléphone" sur le terrain votre don est déterminant.

Avec un don de 80 € (soit 27,20 € après réduction fiscale), vous nous permettez **d'augmenter considérablement la diffusion de notre film et de nos conseils pratiques sur les réseaux sociaux**. C'est également un soutien indispensable pour **démultiplier, sur le terrain, nos ateliers dédiés** auprès des publics les plus exposés aux dangers du téléphone sur la route

Pour vous remercier de votre soutien, nous serons heureux de vous offrir un tote bag (pour tout don supérieur ou égal à 60 €)
Ce sac vous permettra de porter les couleurs de notre campagne et ainsi de nous aider à diffuser notre message de prévention.

Par avance, je vous remercie de votre générosité et pour votre participation active à nos côtés !

Anne Lavaud
Déléguée générale de l'association Prévention Routière

LES CONSEILS DE LA GENDARMERIE

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès à votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sécurité de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie)

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- **Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.**

(formulaires disponibles en mairie)

- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).
- Protégez les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Pour une meilleure sécurité :

– n'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie

– gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles

– si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur. En cas de doute, prenez certaines précautions avant de la laisser entrer :

– exigez la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'intervention

– n'hésitez pas à contacter le service compétent (EDF, Poste, Gendarmerie...)

– sollicitez la présence d'une personne de confiance (voisin, proche...)

– pensez à fermer votre domicile ou votre véhicule à clé

– n'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne de confiance lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur de billets, ou lorsque vous allez percevoir votre pension

– ne renseignez jamais vos coordonnées bancaires par courriel ou par téléphone

Bref, ne simplifiez pas la tâche du cambrioleur, Le temps qu'il lui faudra pour repérer les lieux et forcer votre porte d'entrée peut permettre à un voisin de le repérer et de signaler immédiatement les faits à la gendarmerie en **téléphonant au 17**, soit au **Maire** grâce au numéro **d'urgence : 06 51 84 76 36**, soit à **un conseiller**, soit à l'un des quatre **référents**. N'oubliez pas de noter tous les détails qui vous sembleront importants (plaque minéralogique, tenue vestimentaire …) **Nous vous rappelons les coordonnées de nos référents:**

Franck LAIGRE	**(03 81 60 22 45**	**Céline CANDAS**	**(09 54 06 19 91**
Gérard BOLE-RICHARD	**(09 80 31 28 39**	**Serge JEANGUYOT**	**(03 81 58 00 23**

LE VOL DANS LES VÉHICULES

Votre véhicule est stationné sur la voie publique,

à la vue de tous ...

Il est susceptible d'attirer

la convoitise d'individus malveillants,

qui n'hésiteront pas à fracturer votre véhicule

pour commettre un vol.

Réagissez ...

retirez tout ce qui pourrait tenter les voleurs,

(ordinateurs, téléphones portables, appareils photographiques, sac à mains, mallettes….),

fermez les portes et les vitres de votre véhicule

et verrouillez-le !

Le vol dans les véhicules n'est pas une fatalité,

vous pouvez l'éviter.

Des imprimés opération tranquillité séniors et des imprimés tranquillité vacances sont à votre disposition en mairie.

ou sur pelousey.com

OPERATION

TRANQUILLITE – SENIORS

Demande individuelle

OPERATION

TRANQUILLITE – VACANCES

Demande individuelle

C'est certes moins important, mais pour beaucoup d'un intérêt non négligeable, vous pouvez aussi retirer en mairie des autocollants ''STOP PUB''

OPÉRATION SOLIDARITÉ BOUCHONS

"LA CROIX VERTE"
ASSOCIATION D'ECOLOGIE POPULAIRE

La Croix Verte prend en charge cette opération de A à Z : la récupération, le tri, le conditionnement, l'envoi des bouchons, et gère l'argent collecté pour financer des projets précis dans l'achat de matériel pour handicapés.

Nous ne bénéficions d'aucune subvention pour notre fonctionnement, ce qui nous laisse beaucoup plus libres de nous exprimer et d'agir dans le seul but de défendre l'environnement. Notre financement est assuré par les cotisations de nos adhérents et les produits de nos activités.

http://www.lacroixverte.fr

Vous pouvez déposer vos bouchons en Mairie

LA CÉRAMISTE DE PELOUSEY

Lors de la journée du Couvige nous avons eu le plaisir de découvrir les très belles réalisations de Sylvie Buatois.

La technique d'émaillage japonaise du raku (Bonheur dans le hasard) correspond parfaitement à la personnalité d'une artiste qui travaille la terre depuis l'âge de sept ans. Quelques personnages mythologiques font partie de ses œuvres, mais c'est le monde animal qui a la priorité dans ses fabrications. C'est donc avec un grand plaisir que nous avons pu assister à une démonstration de son talent dans la réalisation d'un hérisson.

Malaxage de la terre, suivi de la mise en forme du hérisson (un évidage s'impose afin d'éviter l'éclatement lors de la cuisson). Puis Sylvie creuse les oreilles au doigt avant de sculpter les piquants avec des ciseaux.

C'est à l'aide d'une simple vis que les narines et les yeux sont réalisés. Et maintenant notre hérisson est parti pour quinze jours de séchage avant une première cuisson lente appelée ''biscuit''.

S'en suivra une mise en teinte au pinceau ou par trempage dans des solutions d'émaux colorés, puis une seconde cuisson lente au four électrique pour obtenir la céramique. Le four atteindra les 1040° nécessaires à la fonte des émaux en 10 heures. Il lui en faudra autant pour refroidir.

La technique plus rapide d'émaillage dite du Raku est beaucoup plus spectaculaire. Elle nécessite une très grande maîtrise et n'est pas exempte d'une réelle dangerosité.

Après une cuisson au gaz de 45 minutes, l'objet est sorti du four et déposé dans de la paille qui s'enflamme. Le charbon de bois se dépose alors dans les craquelures d'émail.

Après quelques minutes de refroidissement et un lavage intense dans une bassine d'eau, les céramiques prennent leur aspect définitif.

C'est grâce à cette technique que Sylvie personnalise au mieux ses fabrications car« à quelques secondes près, la couleur aura une autre nuance ».

Un grand merci à Sylvie Buatois pour ces moments très riches.

Ses réalisations seront exposées à la Galerie de l'Ancienne Poste à Besançon du 16 au 22 décembre 2017

Michel AIROLDI

Un nouveau téléservice pour construire sans détruire :
www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Dans le cadre du plan d'actions anti-endommagement des réseaux, le téléservice www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr est mis en place pour prévenir les accidents et incidents lors de travaux réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués au voisinage des 4 millions de kilomètres de réseaux aériens ou souterrains implantés en France.

Ces incidents entraînent des arrêts de chantiers, une interruption des services publics, et des perturbations de la circulation sur les voies publiques. Afin de réduire significativement les endommagements des réseaux, la réglementation a été profondément révisée.

Désormais codifiée dans le code de l'environnement aux articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38, elle implique aussi bien les exploitants de réseaux, que les maîtres d'ouvrage, qui doivent rendre plus sûrs leurs projets à proximité des réseaux, et les exécutants de travaux, qui doivent sécuriser leurs chantiers. Elle produira ses premiers effets au 1er juillet 2012.

Concrètement, toute personne envisageant de réaliser des travaux a l'obligation de consulter, à partir du 1er juillet 2012, le nouveau téléservice www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr afin d'obtenir la liste des exploitants auxquels ils devront adresser les nouvelles déclarations réglementaires de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT).

Ce guichet unique remplace le dispositif de recensement des réseaux et de leurs exploitants géré avant le 1er juillet 2012 par chaque commune.

Pour en savoir plus sur les nouvelles dispositions anti-endommagement :
www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

RAPPELS

Le Comité Consultatif Jeunes Citoyens a le projet d'organiser une collecte spécifique de spécifique de nourriture et de produits d'hygiène pour bébé (petit pot, lait en poudre, couches...) .
Nous reviendrons vers vous pour vous donner la date de la collecte. Durant celle-ci nous viendrons à votre rencontre pour récupérer vos dons. En attendant, les jeunes collectent déjà les vêtements pour enfants et s'occupent de les acheminer au Restos du Cœur, donc, n'hésitez pas à les déposer en mairie !

L'association Vélocampus Besançon récupère les vélos qui ne servent plus pour les remettre en état ou pour récupérer des pièces utiles sur des vélos trop abîmés.
Vous pouvez apporter vos vélos usagers à la mairie auprès des secrétaires.
http://www.velocampus-besancon.org

ÉVÉNEMENTS PASSÉS

PELOUSEY EN FOLIE

Samedi 20 mai 2017

Les équipes

Super Pelouséens

Dragibus

Bruyants colorés

Champs Guillier 1

Champs Guillier 2

Chauff' Plus

Les Elfes

La ferme se rebelle

Qui s'y frotte s'y pique

Les ouistitis du Mississippi

les fêtards

Fast and Furious

Après une présentation où chaque équipe a rivalisé de fantaisie et d'humour

Le jury a lancé les épreuves

- Tout Schuss pour les amateurs de ski sur herbe avec **Le don du sang**
- La course en sac avec **L'Association Communale de Chasse Agréée**
- Un questionnaire à choix multiple avec **le Comité de Jumelage**
- Parcours en folie avec **l'Association des parents d'élèves**
- Le chamboule tout avec **l'Amicale des Anciens Combattant**
- Le Baby - Foot Géant avec **l'Association Loisirs Evasion**
- Les jeux d'adresse suédois avec **Pelousey Foot Loisirs**
- Le Grand Slam jeu de lettres avec **La Bibliothèque**

Des épreuves d'adresse, de sports en tout genre et de réflexion, dans lesquelles chaque équipe a su donner le meilleur d'elle-même, et cela toujours dans la bonne humeur.

Pour chaque duel, les vainqueurs ont reçu 3 points et les perdants 0 point. En cas de match nul chaque équipe a reçu 1 point. Le jury s'est réservé le droit d'attribuer des points bonus ou de pénalité en fonction du comportement de chacun.

Il faut féliciter les organisateurs qui ont permis une excellente rotation des équipes.

À l'issue des épreuves, les équipes se sont réunies devant la salle de la Noue pour la remise des prix, et c'est l'équipe « La ferme se rebelle » qui a été déclarée vainqueur.

Après avoir profité d'un rafraichissement offert par la municipalité, les participants, leurs familles et leurs amis ont partagé un repas barbecue sous les chapiteaux installés le matin par les bénévoles.

Une belle soirée animée par le groupe musical Pop Spirit Band dans lequel nous avons eu le plaisir d'applaudir le Pelouséen Christian Vannier.

Les organisateurs ont été très heureux d'avoir des retours sympathiques de familles ayant apprécié de profiter de cette belle et folle fête intergénérationnelle.

Michel AIROLDI

LE COUVIGE

Dimanche 21 mai 2017

Manifestation de l'ALE parrainée par la commune

Comme le veut la traduction du mot **COUVIGE**, nous nous sommes sentis **ENTRE VOISINS** et l'esprit de convivialité bien présent était porté par la bonne humeur de chacun. Ce moment de partage, nous nous sommes appliquées à le préparer pour proposer une journée de découverte autour de cet Art particulier de notre patrimoine culturel.

C'est ainsi que, tous les lundis, à la salle st Martin, l'atelier **"DE FILS EN FUSEAUX"** accueillera celles et ceux désireux d'apprendre, puis de partager, l'Art de la dentelle aux fuseaux.

Nous n'hésitons pas à remercier ceux qui, de près comme de loin (exposants, visiteurs et bien sûr amis bénévoles) se sont avérés précieux dans le bon déroulement de cette aventure et sans qui cette journée n'aurait pas su exister.

... comme le disait Marcel Proust : *"Soyons reconnaissants aux personnes qui nous rendent heureux car elles sont les charmants jardiniers par qui nos âmes sont fleuries"…*
« Christelle, Nicole, Ghyslaine et Madeleine »

Christelle KOHN - ALE

Les très nombreux visiteurs ont pu admirer les travaux de 15 exposants, 3 commerçants et 6 artisans répartis entre la salle de La Noue et la salle Saint Martin.

Chaque visiteur a pu voter pour celle qui, à ses yeux, avait été la meilleure dentellière, même si le vote du jury professionnel est resté prioritaire.

Thérèse PIRANDA des Dentellières d'Art Bouans a remporté la victoire pour une splendide robe de mariée qui a nécessité pas moins de 2300 heures de travail. Quant à Éliane BERSIER d'Hérimoncourt sa merveilleuse ombrelle lui a valu une très méritée seconde place.

Les lauréates ont reçu leurs prix après le discours de Catherine Barthelet dans lequel elle félicita les exposants, les organisatrices et les différents volontaires.

Un après-midi très agréable où le travail, le courage, l'art et la bonne humeur ont réussi un merveilleux amalgame.

Nous souhaitons vraiment que ce premier Couvige de Pelousey soit en fait le début d'une longue série.

Michel AIROLDI

APPEL DU 18 JUIN 1940

Dimanche 18 juin 2017

C'est précédé par les porte-drapeaux que le défilé s'est rendu au monument aux Morts. Après le lever des couleurs, Daniel Farenc Berre rappela dans quel contexte s'est déroulé cet événement avant que Marcel Vuillemin ne fasse la lecture de l'appel du général De Gaulle. Le président, accompagné de Benoît Ricloux représentant madame le Maire, a déposé une gerbe au pied du monument.

Une minute de silence et la Marseillaise ont suivi l'appel aux morts. Après les remerciements aux porte-drapeaux et un chant des partisans suivi d'un discours du président, Claude Pétrignet a clos cette belle cérémonie. Tout le monde s'est alors retrouvé salle Saint-Martin pour partager un bien agréable apéritif. À noter la présence très sympathique de l'Amicale Comtoise Memory 44 de Valdahon.

Michel AIROLDI

ET MAINTENANT, PLACE AU COLLÈGE!

Lundi 3 juillet 2017

C'est à 14 heures que les élèves de CM2 de Jérôme Schuler ont été invités à se rendre dans la salle de la Mairie.

Eh oui! c'est la fin de l'école primaire, et quel que soit notre âge, tous nous nous souvenons de ce moment mêlant fierté et angoisse où une page beaucoup plus importante qu'il n'y parait s'est tournée.

Madame le Maire, accompagnée de Benoît Ricloux, d'Hélène Lejeune et de Laurence Jeanguyot, a tenu à souligner toute l'importance de cette véritable transition dans la vie des enfants.

Dans un premier temps, Benoît Ricloux a fait visiter les locaux de la nouvelle Mairie. Ensuite les enfants ont pu visionner deux films réalisés par nos Jeunes Citoyens, ce qui n'en doutons pas, les motivera à rejoindre cette commission si précieuse de notre commune..

Madame Barthelet a insisté sur les problèmes liés aux transports scolaires, et en particulier sur la prudence et la correction indispensables à respecter dans les abribus. Elle a aussi insisté sur la nécessité de signaler aux adultes de notre mairie, du collège … tout fait qui leur paraîtrait anormal dans le comportement de certains, et ne pas hésiter à faire part de tout problème qu'ils pourraient rencontrer, qu'ils soient relativement anodins (comme la perte d'un objet) ou plus graves (comme d'être victime de harcèlement).

Les futurs collégiens, heureux et fiers de passer ce cap, sont néanmoins inquiets de se trouver confrontés à l'obligation d'assister à des cours où ils n'auront plus les repères sécurisants de l'école primaire, comme par exemple le fait de n'avoir qu'un seul professeur ou celui d'être entouré de copains et copines qu'ils connaissent depuis des années.

Pour conclure ces échanges sympathiques, les élèves ont reçu les vœux de bonnes vacances, et se sont vu offrir un beau stylo gravé à leur prénom.

Michel AIROLDI

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

13 mai 2017: vente de fleurs

Les premiers soleils de la saison ont permis le samedi une vente de fleurs plus que positive! Car malgré un nombre de précommandes moins important que l'année précédente, la vente sur place a battu des records!
La qualité des fleurs et différents plants de l'horticulteur Patrick BOICHARD et l'excellent accueil de nos bénévoles y ont sans nul doute contribué.

14 mai 2017: vide - grenier

Le beau temps était au rendez-vous, nous avions cette année bien choisi notre week-end! Pour ce vide grenier, nous avons cette année vendu 300m tout pile! Le manque de moyens humains nous avait contraint à limiter à ce métrage, mission accomplie! La journée s'est déroulée sans encombre, dès 4h du matin les équipes étaient sur le pont pour accueillir les 62 exposants.
La buvette a été appréciée de tous les visiteurs.

Je remercie donc toutes les forces vives bénévoles, dont les membres de l'ancien bureau, qui ont permis que ce week-end se déroule aussi agréablement.

Pauline MILLET

AMICALE PELOUSÉENNE POUR LE DON DU SANG

Mercredi 17 mai 2017

ww

40 personnes présentées. 34 poches prélevées.

Une collecte certes plus faible que la précédente mais supérieure à celle de l'an dernier à la même période.

Aussi nous comptons sur vous tous pour venir plus nombreux à la prochaine collecte du mercredi 11 octobre 2017

Donner son sang, c'est offrir la vie.

Par avance, merci !

Odile BOIVIN

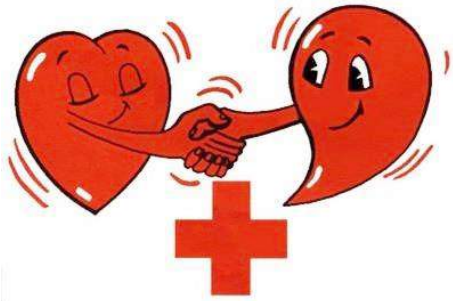

N'OUBLIEZ PAS QUE...

Chaque année, en France, près d'un million de malades est soigné grâce au don du sang. Une femme qui perd beaucoup de sang lors de son accouchement, une personne atteinte d'un cancer et que la chimiothérapie affaiblit, un enfant souffrant de drépanocytose, un accidenté de la route…

Tous ont besoin de vos dons pour guérir.

Il n'existe pas de produit capable de se substituer complètement au sang humain. Le don du sang est donc indispensable pour sauver une vie.

Donner son sang est un acte généreux, solidaire et responsable, qui permet chaque année de soigner près d'un million de malades.

Vous avez entre 18 et 70 ans, vous pesez au moins 50 kg, vous êtes apte au don et vous êtes muni d'une pièce d'identité:

ALORS EN 45 MINUTES

(l'inscription, l'entretien confidentiel, le prélèvement, le repos et la collation)

VOUS POUVEZ SAUVER UNE VIE.

PELOUSEY FOOT LOISIR

Une fin de saison sous le signe de la victoire et de la convivialité.

PFL a vécu une fin de saison chargée où tout nous a souri. Nos 4 derniers matchs se sont soldés par autant de victoires. PFL-Conseil Général 4-3, Montfaucon-PFL 2-8, PFL-Ecole Valentin 6-0, Chemaudin-PFL 2-5.

Le 9 juin nous avons participé au tournoi organisé par Franois. 9 équipes étaient présentes et nous avons brillamment remporté ce tournoi. Au-delà du résultat, nous tenons avant tout à remercier les vétérans de Franois qui nous mettent leur terrain à disposition pour accueillir nos adversaires et à les féliciter pour l'organisation de ce sympathique tournoi.

Le lendemain, nous avons accueilli Dannemarie (Alsace). Après un match disputé à Emagny (un grand merci au club d'Emagny pour nous avoir mis à disposition leurs installations, je sais, ça fait beaucoup de merci, mais n'ayant pas de terrain, nous devons solliciter nos collègues…), joueurs, femmes, enfants se sont retrouvés à l'espace de la Noue pour la 3ème mi-temps. Après quelques heures de sommeil, tout ce beau monde s'est retrouvé dimanche pour visiter Besançon et profiter d'une balade en bateau-mouche, dans la joie et la bonne humeur.

Pour clôturer une saison déjà bien remplie, le vendredi 16 juin, PFL a participé au tournoi de Chemaudin, super organisation, super ambiance (merci à eux) et victoire de …. PFL !

Une super saison, de nouveaux adhérents, du plaisir, de la fête, que demander de plus ?

Match puis visite de Besançon avec les Alsaciens de Dannemarie

Tournoi de Franois

Une 3ème mi-temps digne de ce nom

Victoire au tournoi de Chemaudin

Christian DYSSLI

LES 2 HEURES DE PELOUSEY

Samedi 27 mai 2017

C'est par une chaleur accablante que les 70 participants de la 2ème édition des 2 heures de Pelousey ont pris le départ de la course, chaleur qui a contraint quelques coureurs de la course individuelle à abandonner. Au bout de 2 heures d'effort, dans la catégorie individuelle féminine, une fois n'est pas coutume, commençons par ces dames, c'est Anne Boïsa, de Pelousey Court Tout Doubs (PCTD) qui s'est imposée, en bouclant 10 tours, devançant Habiba Hakkar (Dole Athletic Club) et Maria Enard (PCTD). Chez les hommes, le vainqueur de l'an dernier, Stéphane Haack du Besançon Athletic Club l'a à nouveau brillamment emporté, en parcourant plus de 25kms devant Franck Plougaster (PCTD) 2ème et Gérard Voisin (PCTD).
La course par équipe a vu la team Debray finir première, suivie de PFL (Dufay, Boini, Liard), Yannick et Thibaut complétant le podium.
Le trophée coup de cœur de la municipalité a été remis, collectivement au Dole Athlétic Club.
Dans des conditions météorologiques difficiles, nous tenons à féliciter les participants qui ont réalisé de très belles performances.
Pelousey Foot Loisir remercie particulièrement les sponsors, la municipalité, Pelousey Court Tout Doubs pour sa forte représentation, les photographes et les 30 à 40 bénévoles présents du matin au soir pour préparer, assurer la sécurité, tenir la buvette etc, etc. C'est grâce à tous que cette manifestation a pu, peut et pourra se dérouler dans de bonnes conditions
Cette soirée s'est terminée dans la joie et la bonne humeur, agrémentée par un concert de Lilly Jazz Spirit.

Toutes les photos de la course sont disponibles à l'adresse suivante:
https://goo.gl/photos/6Q9euaoow6cRXk2S9

C'est parti !!!

Podium course individuelle

La team Debray

Concert et …… Réconfort

A l'année prochaine !

Christian DYSSLI

ASSOCIATION LOISIRS ÉVASION

CONCOURS DE PÉTANQUE

Samedi 17 juin 2017

C'est au profit du projet CAP MOZZAGROGNA 2018 que, par une chaleur caniculaire, 34 doublettes se sont affrontées dans la bonne humeur sur le site de l'agorespace.

Certes chaque joueuse et joueur a donné le meilleur de lui-même, mais plus important que la victoire, le but des rencontres était de partager un agréable moment de convivialité. La preuve en est d'une finale non disputée où les deux doublettes Moustache et Laurent/ Nathalie se partagèrent l'ensemble des lots.

Quelques moments forts du tournoi

Le talent de la jeunesse

Une situation délicate.

Le tir s'impose

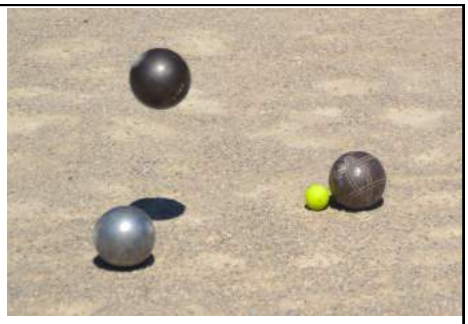

Bravo Lucas!

Quand les femmes défient les hommes

Le premier pointe

le second tire

et il rate …!

En fait ce tir raté était parfaitement volontaire ... Daniel n'est-il pas avant tout un parfait gentleman?

Michel AIROLDI

FAÎTES DE LA MUSIQUE

Samedi 17 juin 2017

Grâce à une météo particulièrement clémente, un public très nombreux s'est rassemblé devant la maison de la Noue où des chapiteaux avaient été installés. Chacun a pu profiter des barbecues et de la buvette pour préparer son repas dans les meilleures conditions.

Et c'est donc repus et désaltérés (avec modération …) que les Pelouséens et les visiteurs des villages avoisinants ont assisté et participé à un spectacle de qualité qui se prolongea tard dans la nuit.

LES 6 GROUPES DE LA SOIRÉE

PLAN'S BROTHERS

LES DOUBS VOICE

BLISS

TERRE ROUGE

TAKE NO MORE

HOLIERS

Il faut remercier une nouvelle fois l'ALE qui, par le travail de ses bénévoles, contribue à faire de Pelousey un village pas comme les autres.

Sophie LALUBIE rappelle que le site internet de l'ALE est opérationnel et que ceux qui le souhaitent peuvent se préinscrire … **www.ale-pelousey.com**

Michel AIROLDI

RANDONNÉE PEDESTRE ALE

Dimanche 25 juin 2017

18 personnes se sont retrouvées sur le parking de l'école de Pelousey, pour une randonnée sur le site de Baume Les Messieurs. Celle-ci était ouverte à tous adhérents ou non de l'Association Loisirs Evasion de Pelousey.

Après 1 h 30 de voiture, nous nous sommes garés sur un parking vers le camping de Baume Les Messieurs. De là, nous avons commencé notre périple, en traversant l'abbaye. Puis une jolie montée, pour nous emmener au panorama de la Croix de Suchot, nous avons longé le bord de la reculée de St Aldregin, pour arriver aux deux belvédères des Roches de Baume. Un escalier taillé dans le roc, (les échelles de Crançot) nous a permis de rejoindre le bas de la vallée, au pied de la grotte de Baume les Messieurs. Nous sommes passés au dessus de la cascade de tufs, nous avons rejoint le village en suivant le cours d'eau, malheureusement partiellement asséché.

La randonnée a duré 3h30 pour une douzaine de kilomètres, avec des paysages époustouflants de beauté sur un site grandiose, où chacun a pu prendre son temps pour admirer la vue.

Au parking, nous avons repris les voitures pour aller pique-niquer sur le plateau, dans la baraque de chasse, que l'association avait gracieusement mise à notre disposition pour cette journée.

Après le repas, tiré du sac, les randonneurs ont fait quelques parties de boules, avant de repartir vers 18h, pour Pelousey.

Un grand merci à cette association de chasse pour le prêt en toute simplicité et confiance de leur maison de chasse, ce qui permet de casser le mythe de l'opposition chasseurs / randonneurs, mais de tisser un réel respect mutuel.

Nous vous donnons rendez-vous, en septembre, pour les balades tous les premier samedi du mois, et pour la randonnée finale en juin 2018.

Thierry CHOPPE

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE

Voici quelques nouvelles de mes animaux:

- Les canes ont réussi quelques couvées, ce qui promet de bons civets.
- Les sangliers font des dégâts dans les récoltes, ce qui nous oblige à poser des clôtures.

Vendredi 30 juin 2017

Suite à la réunion de l'assemblée générale des chasseurs qui s'est tenue au bungalow du Bois des Fosses, nous avons reconstitué le bureau.

PRÉSIDENT

GUILLOT Claude.

VICE-PRÉSIDENT

FARENC BERRE Daniel

TRÉSORIER

MORARD Philippe

SECRÉTAIRE

CUBY Yvan

MEMBRES DU BUREAU

VERNEREY Pierre et JUNIAT Thierry

Je tiens à remercier l'adjoint à la vie sociale Benoît RICLOUX pour sa présence à notre assemblée.

Le président:

Claude GUILLOT

03 81 58 06 92

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Nous avons le plaisir de vous faire part du mariage de:

Mathieu MOFFA et **Anna VELLETTA** le 03/06/2017

Olivier RACLE et **Caroline COLIN** le 17/06/2017

NAISSANCES

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de:

Manon ROVERA le 22/05/2017

Mahé PLANÇON 29/05/2017

Jeanne VIGNERON le 09/06/2017

Sélène DE ROUCK le 15/06/2017

PARRAINAGES CIVILS

Nous avons le plaisir de vous faire part du parrainage civil de:

Mateo MOFFA et **Alessio MOFFA** le 03/06/2017

LOCATION DE SALLES - PRÊT DE MATÉRIELS

Pour louer une salle ou pour emprunter gracieusement un matériel, merci de contacter le secrétariat de Mairie par téléphone ou par mail, ou de vous renseigner auprès des secrétaires aux heures d'ouverture au public (voir dernière page).

- Le matériel ne doit pas sortir du village. Il sera, évidemment, restitué propre et en bon état.
- Pensez à réserver en mairie le plus tôt possible.
- Un véhicule adapté et des volontaires assez nombreux pour le transport s'imposent.

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

RENTRÉE SCOLAIRE

Lundi 4 septembre 2017

DON DU SANG

Maison de la Noue à 16H30

Mercredi 11 octobre 2017

ARMISTICE 1914 - 1918

Samedi 11 novembre 2017

LES FONDUS DE LA MARCHE

Samedi 26 novembre 2016

Horaires d'ouverture de la bibliothèque à la maison de la Noue

Mercredi: 14h 00 à 16h 00
Jeudi: 16h 00 à 17h 00
} **Sauf vacances scolaires**

Samedi: 10h30 à 11h30

Rappelons que le prêt de livres est gratuit.
Contact: ☎ 03 81 55 91 18 - biblio.pelousey@orange.fr

Horaires autorisés pour les engins à moteur (tondeuses….)

(arrêté préfectoral du 19/04/05)

Jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h30
Dimanche et jours fériés: de 10h à 12h

Horaires d'ouverture des déchetteries

PLACEY et PIREY

Heures d'été
(du 1er mars au 31 octobre)

Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50

Le samedi: de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 17h50

Vous pouvez déposer déchets verts, gravats, encombrants, ferraille, batteries, huiles usagées, verre…

Les déchetteries sont fermées les jours fériés. Se présenter 1/4 h avant la fermeture

PENSEZ À VOS BADGES (Formulaires de demande disponibles en Mairie)

Les contacts utiles

Urgence sécurité gaz 24h/24 et 7j/7 :

☎ **0 800 47 33 33**

Raccordement Gaz :
De 8h à 17h du lundi au vendredi.

☎ **09 69 36 35 34**

Pour tout autre renseignement : consultez le site internet de GrDF www.grdf.fr

MAIRIE DE PELOUSEY

19 Grande Rue ☎ 03 81 58 05 16 Fax: 03 81 60 21 41 Email: contact@pelousey.com

NUMERO D'APPEL SEULEMENT EN CAS D'URGENCE: ☎ 06 51 84 76 36

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi		**17h à 19h**
Mardi	**10h à 12h**	
Mercredi	**10h à 12h**	
Jeudi	**10h à 12h**	
Vendredi	**10h à 12h**	**16h à 18h**
Samedi	**10h à 12h**	

ÉTÉ 2017

Fermeture du secrétariat de Mairie:

Tous les jeudis de juillet et août

Le samedi 15 juillet

Le lundi 14 août

Santé/Bien-être à Pelousey

Urgences médicales assurées par les médecins du secteur, la nuit, le WE et jours fériés ☎ 39 66
Urgences pharmacie ☎ 32 37

Dr Pierre-Luc Mesnier, médecin généraliste: 38 grande rue ☎ 03 81 55 41 00
Mmes Sabrina Mendes et **Amandine Blondey-Paul** , infirmières: 15 bis grande rue ☎ 03 81 58 98 17
Mme Christine Ardiet, orthophoniste: 38 grande rue ☎ 03 81 55 49 79
Mme Marie-Jo Gacek, Conseillère conjugale, psychothérapeute, sexothérapeute: 38 grande rue ☎ 06 84 39 20 74
Mme Kathy Chauvin, Thérapeute psycho-corporel- énergétique / Kinesiologue / Somatorelaxologue / Consultante en développement personnel et gestion du stress : 6 grande rue ☎ 06 17 79 89 99

Assistantes maternelles agréées

La liste des assistantes maternelles agréées ainsi que les coordonnées du Relais Familles Assistants Maternels sont disponibles en Mairie ou sur le site: pelousey.com rubrique « services»

Correspondant de l'Est Républicain

Demande d'articles gratuits en cas de naissances, mariages ou de décès.

Claude Henry 41, Grande Rue à Pelousey ☎ 03 81 55 01 25 *claudehenry@sfr.fr*

Responsable de la publication: **Catherine BARTHELET**

Réalisation du bulletin: **Michel AIROLDI** ***mi.air@sfr.fr***

Crédits photos: Michel AIROLDI et les présidents des associations

Pelousey en fleurs